

Commissions France Cricket 2024

Commissions 2023



Commission Sportive

Président : Prethevechand Thiyagarajan



Commission Disciplines

Président : Asif Zahir



Commission Formation

Président : James Vajoumounien



Commission Financière

Président : Jubaid Ahamed



Commission Jeunes

Président : Mobashar Ashraf



Commission Juridique et Réglementation

Poste vacant



Commission Médicale
Poste vacant



Commission Développement

Président : Vignesh Prabhu



Commission Communication, Événementiel et Marketing

Poste vacant



Commission Féminine

Poste vacant

Commissions 2023



Commission de sélection des équipes de France

Président: Asif Zahir



Commission de surveillance des opérations électorales

Poste vacant



Commission Éthique
Poste vacant



Commission Terrains

Président : Asif Zahir

Rappel: Statuts France Cricket

mars 2023

SECTION 3 – AUTRES ORGANES DE L'ASSOCIATION

Article 19. Commissions

26. Le comité directeur institue des commissions. Un membre au moins du comité directeur doit siéger dans chacune des commissions.

Rappel: Règlement intérieur de France Cricket

septembre 2022 - SECTION 2 : LE COMITE DIRECTEUR p 25-39

ARTICLE 26: ATTRIBUTIONS

- a) Le Comité Directeur exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts et les règlements de France Cricket et notamment :
- vii. Crée et supprime les Commissions, définit leurs attributions non prévues par ces règlements, et nomme chaque année le Président de chaque Commission qui choisit les membres de sa commission, eux-mêmes entérinés par le Bureau Exécutif;
- b) Chaque membre du Comité Directeur siège obligatoirement dans une des Commissions de France Cricket.

Composition d'une commission

lappel

- 2 à 12 membres dont président et secrétaire / au moins 1 membre dans le CD
- Le président de commission choisit les membres

Le Président de France Cricket, le Secrétaire Général, le Directeur Général et le Directeur Sportif ou leurs représentants dûment mandatés, ont accès de droit à toutes les Commissions et peuvent s'y faire entendre.

Attribution des commissions R RI art 47 et p 29-39

ARTICLE 58: LA COMMISSION DU CRICKET FEMININ

La Commission a pour mission de promouvoir et de développer une politique féminine du cricket. Notamment, elle :

- a) Prépare un plan de développement pour la promotion du cricket féminin en France ;
- b) Participe en étroite collaboration avec la Commission de Formation à l'organisation des stages de sensibilisation et de formation des joueuses de tous âges et, le cas échéant, la Commission Chargée des Jeunes ; elle établit et tient à jour une base de données de toutes les joueuses féminines selon leur région et leur catégorie d'âge ;
- c) Étudie tout document relatif à la question du cricket féminin ;
- d) Propose, coordonne et organise des rencontres et ligues régionales et des rencontres interrégionales et nationales et assure que toute rencontre sera coordonnée avec le programme fixé par la Commission sportive ;
- e) Établit le budget de toute manifestation en collaboration avec la Commission Financière.

- · La commission est une ressource pour les clubs
- La commission travaille en lien constant avec le CD et l'informe.
- La commission doit demander la validation de ses propositions d'actions au BE.

Rapport d'activités trimestriel à l'attention du bureau exécutif

- · Le point sur le projet pour l'année
- Réunion(s) du (date) à (lieu ou téléconférence)

Décisions:

Quel projet?

Pour les commissions « ressource » pour les clubs

Exemple de la commission du cricket féminin

En quoi la commission est-elle une ressource pour les clubs ?

La commission doit

- maîtriser les enjeux du développement du cricket, du sport féminins
- pouvoir mobiliser les éléments des cadres réglementaires
- · collaborer avec d'autres commissions (ex. développement du cricket chez les jeunes)

Proposition de démarche Commission ressource pour les clubs

La méthode

Plan

contexte, stratégie, sens, objectifs

- Identifier le sujet : processus, thème, dispositif à développer ou à améliorer
- Replacer le sujet dans son contexte (projet, contrat d'objectifs)
- Préciser : buts, objectifs, sens
 (dans la démarche d'amélioration)



- Décrire ce qui est fait ou ce que l'on décide faire
- Acteurs Actions Moyens disponibles
- Qui fait quoi ? Où ? Quand ? Comment?
 Combien ?





- Réaliser un diagnostic partagé : dresser un bilan avec ses points forts, ses points faibles
- Identifier les axes d'amélioration
- Définir des actions (et faire tourner la roue)

Trouver des indicateurs simples ou des observations permettant de suivre la faisabilité et l'efficacité des actions dans le temps À partir de la démarche scolaire « Qualinclus » vers une école inclusive

points forts -points faibles - axes de progres identifiés

Act

choix d'indicateurs samples lies à la mise en œuvre

Do

Principes de la démarche

- analyse « des risques » : attention aux parties prenantes internes à FC et externes (ICC Min ...)
- engagement de FC
- démarche participative, implication des acteurs (clubs ...)
- approche processus
 - o prévention plutôt que correction
 - amélioration continue
 - évaluation et auto-évaluation factuelles et fondées sur les données, les faits

ARTICLE 58: LA COMMISSION DU CRICKET FEMININ

La Commission a pour mission de promouvoir et de développer une politique féminine du cricket. Notamment, elle :

- a) Prépare un plan de développement pour la promotion du cricket féminin en France ;
- b) Participe en étroite collaboration avec la Commission de Formation à l'organisation des stages de sensibilisation et de formation des joueuses de tous âges et, le cas échéant, la Commission Chargée des Jeunes ; elle établit et tient à jour une base de données de toutes les joueuses féminines selon leur région et leur catégorie d'âge ;
- c) Étudie tout document relatif à la question du cricket féminin ;
- d) Propose, coordonne et organise des rencontres et ligues régionales et des rencontres interrégionales et nationales et assure que toute rencontre sera coordonnée avec le programme fixé par la Commission sportive ;
- e) Établit le budget de toute manifestation en collaboration avec la Commission Financière.

1. Identifier un dispositif à travailler

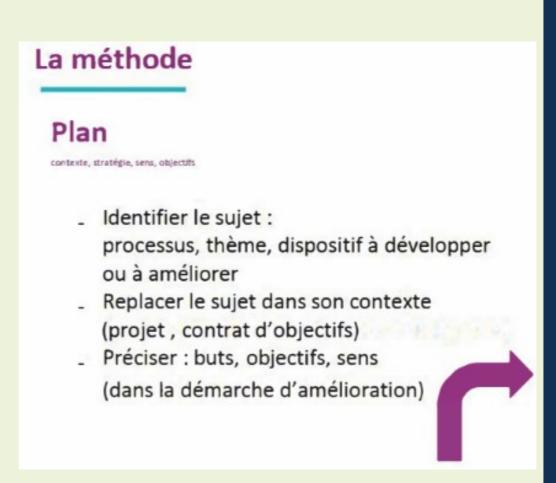
a) Prépare un plan de développement pour la promotion du cricket féminin en France

2. Identifier points forts et points faibles / « plan » - « Do »

Constats

Interne : Prendre appui sur le bilan 2023, replacer //plan de développement, ...

Prendre en comte les enjeux + larges et les partenaires : ANS, ICC ...



2. Identifier points forts et points faibles / « plan » - « Do »

Ex : Quels objectifs fixés pour le développement du cricket féminin ?

Contexte:

- Projet de développement de FC
- Cricket aux JO
- Résultats sportifs de l'équipe nationale
- etc.

Stratégie: Repérer Objectifs généraux du développement du sport féminin et du cricket en particulier / textes de référence? Quel sens /enjeux?



Points faibles

Points d'appuis : acteurs, partenaires, interne

+ Résistances / obstacles et impact

Û

Analyse des « faisabilités »

 $\hat{\mathbf{1}}$

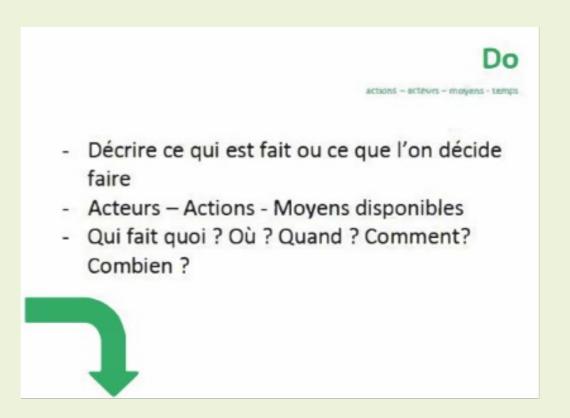
Choix d'objectifs prioritaires / Pour qui?

Û

Choix d'actions / rôle de la commission « ressource »

Constats

- •
- Moyens disponibles : Financiers, logistiques, humains
- Identifier qui fait quoi ? Où ? Comment ?



Donc, pour un axe du projet annuel

1. Constat

- 1. Repérage d'un axe de progrès prioritaire avec ressources mobilisables « Do » (collaborations autres commissions etc.)
- 2. Ressources disponibles : Identifier les connaissances et compétences de la commission en jeu
- 2. Objectifs + Pour qui?
- 3. Action : Quoi ? Quand ? Où ? Avec qui ? Rôles et apports de la commission

4. Évaluation

- 1. Indicateurs quantitatifs/ qualitatifs de suivi, de réussite
- 2. Perspectives